



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports

Type de marché : Marché de prestation intellectuelle

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché : La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 18 mois à compter de la notification du marché.

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées

Options : Sans objet

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **La Valeur financière :** (notée sur 50 points)
- **La Valeur technique :** (notée sur 50 points) appréhendée au regard du mémoire technique tel que défini ci-dessous:
 - Clarté et précision de l'offre technique (10 points)
 - Planning prévisionnelle (10 points)
 - Note d'intention décrivant la sensibilité de l'équipe à l'environnement du projet, à son contexte, à son fonctionnement concret (productions antérieures de l'ensemble de groupement de MOE) (10 points)
 - Organisation de l'équipe et procédures de travail pour assurer la qualité des prestations (5 points)
 - Méthodologie mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec le maître de l'ouvrage et le conducteur d'opération (5 points)
 - Méthodologie pour le suivi des chantiers (5 points)
 - Méthodologie pour la passation des marchés de travaux (5 points)

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le 9 octobre 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises sous forme papier et par voie électronique. L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante:

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_N5VFNLiMOa

ou par recherche au travers de la plate forme <http://www.achatpublic.com>

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Conditions de remise des offres

Les réponses des candidats pourront être communiquées soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique.
L'envoi des offres des candidats par voie électronique s'effectuera jusqu'à la date limite sur le site officiel

<http://www.achatpublic.com>.

Dans le cas d'une utilisation de la voie papier, les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Ville de Bollène – service Commande Publique – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 .

Autres renseignements :

- Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

- Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.

Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec le responsable des services bâtiments/ VRD ,Mr CAUSERA au 04 90 40 51 18.

- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement solidaire, l'architecte sera mandataire du groupement.

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène

- Mode de règlement : Mandat par virement administratif

- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite au service Commande Publique - ville de Bollène – , par télécopie: 04.90.40.51.72. ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur achats publics.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 19 septembre 2017